

CARACTÉRISTIQUES

- Lunettes de sécurité avec verres d'intérieur/extérieur monture brun acajou/rouge
- · Verres en polycarbonate
- · Angle de verre et branches réglables pour un ajustement parfait
- Les plaquettes souples et les extrémités élastiques garantissent un bon ajustement et un port confortable
- · La partie supérieure de la monture est revêtue de TPE pour empêcher notamment l'entrée de particules par le haut
- · Courbure de verre de base 9 pour un enveloppement optimal
- · Revêtement antibuée avec propriétés anti-rayures
- · Protection UV400
- \cdot Sont livrées avec une pochette microfibres OXXA
- Emballées à l'unité dans une pochette en polyéthylène accrochable
- · Poids : 27 grammes
- · Marquage optique : 5-1,7 O 1 FT CE

Numéro de l'article: 7.78.212.00

CONVIENT NOTAMMENT POUR LES SECTEURS SUIVANTS :

- · Construction
- · Pétrochimie
- Laboratoires
- · Industrie métallurgique
- · Transport et logistique
- · Automobile

COULEUR

Verre d'intérieur/extérieur

AUTRES COULEURS DISPONIBLES

Culma 8210, verre clair (numéro de l'article : 7.78.210.00) Culma 8211, fumé (numéro de l'article : 7.78.211.00)

TAILLES

Taille unique

EMBALLAGES

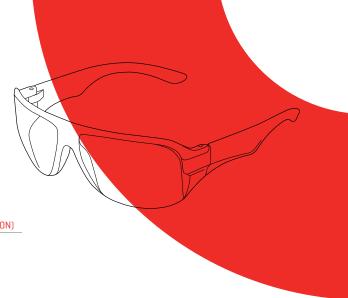
- \cdot 1 article dans pochette en polyéthylène
- · 12 articles dans boîte intérieure
- · 144 articles par carton

C € EN 166:2001



INFORMATIONS SUR LE PRODUIT

TAILLE			CODE EAN 12 ARTICLES (BOÎTE INTÉRIEURE)	CODE EAN 144 ARTICLES (CARTON)	
Taille unique	7.78.212.00	8718249068997	8718249069116	8718249069239	



MARQUAGES SUR LES VERRES ET LES MONTURES

Selon la norme EN 166:2001, les lunettes de sécurité peuvent porter les marquages suivants sur la monture et sur les verres. Ils sont expliqués ci-dessous :

5-	1,7	1	F	EN 166:2001	3	9	K	N	CE
Α	В	D	E	F		(3		Н

A - Caractéristiques filtrantes 2 - Filtre UV avec effet sur les couleurs 2C - Protection UV avec bonne restitution des couleurs 4 - Filtre IR 5 - Filtre solaire sans IR 6 - Filtre solaire avec IR	D - Classe optique 1 (meilleure) à 3 E - Résistance mécanique Néant - Résistance minimale S - Solidité renforcée F - Protection contre l'impact de particules à faible énergie B - à moyenne énergie T - à température extrême (-5 °C / 55 °C)	 G - Domaines d'application Néant - Protection de base (pas de risque mécanique spécifié et de danger dû aux rayonnements ultraviolet, visible, infrarouge et solaire) 3 - Liquides (gouttes et éclaboussures) 4 - Grandes particules (poussière avec une taille de particule >5 μm) 5 - Gaz et particules (poussière avec une taille de particule >5 μm) 8 - Arc électrique de court-circuit (arc électrique dû à un court-circuit dans un équipement électrique) 9 - Métaux en fusion et matières solides brûlantes (giclures de métal en fusion et pénétration de particules solides brûlantes) K - Résistance aux décradations provoquées par les particules fines 		
1,2 (le plus clair) à 16	F - Désignation de la norme	N - Résistance à la formation de buée		
C - Identification du fabricant		H - Marquage CE Selon le règlement européen (UE) 2016/425 concernant les équipements de protection individuelle (EPI)		

AVERTISSEMENT!

Si une protection contre les particules à grande vitesse à des températures extrêmes est requise, les lunettes de sécurité doivent être marquées de la lettre T immédiatement après la lettre d'impact, c'està-dire : FT. BT ou AT. Si la lettre d'impact n'est pas suivie de la lettre T. les lunettes de sécurité doivent seulement être utilisées pour protéger contre les particules à grande vitesse à température ambiante. Les lunettes de sécurité protégeant contre les particules à grande vitesse, portées par-dessus des lunettes correctrices standard, peuvent transmettre les chocs et créer ainsi un danger pour l'utilisateur.

RANGEMENT ET ENTRETIEN

Rangez les lunettes dans un endroit sec, à température ambiante, et protégé contre la lumière directe du soleil et les produits chimiques abrasifs. Les lunettes doivent être transportées et stockées dans leur emballage d'origine, à une température comprise entre 5 °C et 40 °C, avec une humidité relative de l'air < 80 %. Nettoyez régulièrement les verres. Pour ce faire, utilisez un produit nettoyant doux à température ambiante normale (20±5 °C). Vous pouvez ajouter un désinfectant à la solution nettoyante, selon les instructions du fabricant. Les verres antibuée doivent être nettovés uniquement avec un chiffon doux. Comme pour tous les autres équipements de protection, la durée de vie des lunettes de sécurité dépend de l'utilisation, du soin, de l'entretien et des conditions de stockage. Si les lunettes de sécurité sont rayées ou endommagées, elles doivent être remplacées. Si la monture est endommagée, remplacez l'article tout entier. Nous recommandons de ranger les lunettes et les lunettes de sécurité dans un étui adapté ou dans leur emballage d'origine lorsqu'elles ne sont pas utilisées. Comme pour tous les autres EPI, la durée de vie de cet article dépend de l'utilisation, du soin et de l'entretien.

INSTITUT DE CERTIFICATION

Ces lunettes de sécurité sont certifiées par : SGS FIMKO DY (Organisme notifié numéro 0598), Takomotie 8, FI-00380, Helsinki, Finlande.

DÉCLARATION DE CONFORMITÉ

Pour obtenir une copie de la déclaration de conformité, veuillez consulter le lien suivant : www.oxxa-safety.com/doc

ARTICLES CONNEXES



VISION 8900 CORDON POUR LUNETTES

N° d'art. 7.78.900.00

VOTRE FOURNISSEUR: